



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 FEVRIER 2021

Présents : Jacques BARTHES - Marie BORRUSO - Raymond CALVET - Yves COMBES - Eliane FOURCADE - Marie-Christine MARFIN - Raynald VILLAIN - Eloïse ZAFRA - Nicolas MARQUIER
Absents excusés : Laurence ROUSSELIN
Procurations : Nathaniel PACHET à Marie-Christine MARFIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 janvier 2021

- Remplacement des menuiseries de la bibliothèque municipale
- Vente de parcelle dans le périmètre de la carrière
- Achat de parcelles pour la création de jardins familiaux

Questions diverses

- PLUi - emplacements réservés

Approbation du Conseil Municipal du 06 janvier 2021 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire suivante :

- Travaux de rénovation et d'aménagement du logement communal situé 18 grand rue du Capitoul - demande de subvention

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'ajouter à l'ordre du jour l'affaire ci-dessus.

Travaux de rénovation et d'aménagement du logement communal situé 18 grand rue du Capitoul - demande de subvention

Vu la délibération n°70.335 en date du 02 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le projet de rénovation et d'aménagement du logement communal situé 18 Grand rue du Capitoul à lesquerde,
Vu la délibération n° 71.336 du 06 janvier 2021 par laquelle la commune sollicite une aide financière du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre de l'AIT 2020,

Considérant que nous avons la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que considérant le coût de cette opération, il conviendrait de solliciter du Conseil Régional Occitanie, une aide financière au titre du Fonds Régional d'Intervention afin d'accompagner la commune dans ce projet.

Il rappelle que le montant des travaux s'élève à la somme de 87 500.00 € ht soit 105 000.00 € ttc.

Monsieur le Maire présente à la commune le nouveau plan de financement :

- Montant des travaux ht : 87 500.00 €

- Conseil Départemental 66 (AIT 2021) :	35 000.00 €	40.00 %
- Conseil Régional Occitanie (FRI 2021) :	35 000.00 €	40.00 %
- Autofinancement :	17 500.00 €	20.00 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès du Conseil Régional Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention 2021,
- D'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Remplacement des menuiseries de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les menuiseries de la bibliothèque municipale ne sont plus satisfaisantes en matière d'isolation et qu'à ce titre, il convient de les remplacer.

Il présente un devis de la société Alu Estagel qui comprend une porte d'entrée ainsi que deux fenêtres avec volets roulants. Le devis s'élève à la somme de 3 746.00 € ht, soit 4 495.20 € ttc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'accepter la proposition de la société Alu Estagel pour le remplacement des menuiseries de la bibliothèque municipale pour la somme de 3 746.00 € ht, soit 4 495.20 € ttc,
- Dit que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Vente de parcelles dans le périmètre de la carrière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de la société SAS Bournet Serge et Fille, exploitant de la carrière, une demande pour l'acquisition de parcelles sur la commune de Lesquerde.

Cette demande fait suite à l'autorisation d'extension de la carrière souterraine et concerne son périmètre.

Monsieur le Maire précise que ces parcelles sont actuellement en friche et ne peuvent être cultivées.

Les parcelles concernées par cette vente sont les suivantes pour une superficie totale de 3ha 75a 15ca :

Section A n° 223 - superficie 4a 60ca
Section A n° 255 - superficie 16a 90ca
Section A n° 256 - superficie 40a 90ca
Section A n° 269 - superficie 2ha 09a 70ca
Section AC n° 25 - superficie 29a 85ca
Section AC n° 27 - superficie 9a 60ca
Section AC n° 512 - superficie 27a 65ca
Section AC n° 532 - superficie 25a 00ca
Section AC n° 35 - superficie 10a 95ca

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente de ces parcelles pour la somme de 7 503.00 € soit 0.20 € le m².

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** de vendre à la société SAS Bournet serge et Fille les parcelles listées ci-dessus pour la somme totale de 7 503.00 € soit 0.20 € le m²,
- **Dit** qu'une réserve sera inscrite sur l'acte pour la parcelle section AC n°27 dont une partie est le parking situé à l'entrée du village,
- **Désigne** Maître Jean-Luc BRIEU, notaire à Estagel pour rédiger et signer l'acte,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Achat de parcelles pour la création de jardins familiaux

Monsieur Yves COMBES étant concerné par l'affaire, il se retire de la salle de conseil et ne participera ni au débat ni au vote.

Considérant les sollicitations de certains habitants du village pour bénéficier de jardins familiaux,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de parcelles qui pourraient ensuite être utilisées pour la création de jardins familiaux.

Ces parcelles d'une superficie totale de 26a 40ca se situent le long de la rivière l'Agly au lieu-dit « Couloumines d'en Tenduret » :

- Section AC n° 516 superficie de 4a 25ca appartenant à Monsieur Yves COMBES,
- Section AC n° 517 superficie de 4a 15ca appartenant à Monsieur Yves COMBES,
- Section AC n° 518 superficie de 4a 80ca appartenant à Monsieur Yves COMBES,
- Section AC n° 519 superficie de 4a 85ca appartenant à Monsieur Yves COMBES,
- Section AC n° 341 superficie de 8a 35ca, appartenant à Monsieur Léon CLOTES,

Il précise que les propriétaires acceptent de céder ces parcelles au prix de 1€ le mètre carré. Le coût de ces terrains est donc de 2 640.00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- **De faire** l'acquisition de la parcelle section AC n° 516 superficie de 4a 25ca appartenant à Monsieur Yves COMBES, pour le prix de 425.00 €,
- **De faire** l'acquisition de la parcelle section AC n° 517 superficie de 4a 15ca appartenant à Monsieur Yves COMBES, pour le prix de 415.00 €,
- **De faire** l'acquisition de la parcelle section AC n° 518 superficie de 4a 80ca appartenant à Monsieur Yves COMBES, pour le prix de 480.00 €,
- **De faire** l'acquisition de la parcelle section AC n° 519 superficie de 4a 85ca appartenant à Monsieur Yves COMBES, pour le prix de 485.00 €,
- **De faire** l'acquisition de la parcelle section AC n°341 superficie de 8a 35ca, appartenant à Monsieur Léon CLOTES, pour le prix de 835.00 €,
- **Dit** que ces parcelles seront réservées pour la création de jardins familiaux,
- **Désigne** Maître Jean-Luc BRIEU, Notaire à Estagel pour rédiger et signer les actes,
- **Dit** que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

AFFAIRES DIVERSES

PLUi : emplacements réservés

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Le Conseil Municipal décide de réserver 4 mètres le long de la rue de la chapelle pour l'élargissement de cette rue.

Elagage des arbres :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'élagage des arbres aura lieu en février.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

**A Lesquerde,
Le 03 février 2021**

**Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES**